



CIRCULAIRE N° 4561 DU 18/09/2013

| CIRCULAIRE | Informative | Administrative | Projet |
|----------------------|--|--|--------|
| OBJET |  ...au bénéfice des enfants de 2.5 ans à 8 ans et des adultes qui les entourent... Entrez dans la Communauté « Décolâge ! » | | |
| DESTINATAIRE | Directions Centres PMS | Maternelle, Primaire et fondamental Ordinaire | |
| RÉSEAU | Tous | | |
| PÉRIODE | Année scolaire 2013-2014 | | |
| ÉMETTEUR | Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire | | |
| SIGNATAIRE | Marie-Martine SCHYNS | | |
| CONTACTS | Jean-Luc Adams - 02/801.78.55 jean-luc.adams@gov.cfwb.be Gaëlle Chapelle – 02/801.78.59 gaelle.chapelle@gov.cfwb.be Martine Herphelin – 02/690 81 80 martine.herphelin@cfwb.be | | |
| DOCUMENTS À RENVOYER | OUI | | |
| DATE LIMITE D'ENVOI | non | | |
| NOMBRE DE PAGES | 23 pages | | |
| MOTS-CLÉS | Maintien et redoublement | | |

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs des Provinces ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement obligatoire libre subventionné ;
- Aux directions des écoles fondamentales ordinaires organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux directions des Centres PMS ;
- Et par leur intermédiaire aux enseignants et agents CPMS

Pour information :

- Au Service général de l'inspection;
- Aux associations de parents ;
- Aux Organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs concernés.
- Aux Hautes-écoles, section pédagogique



... au bénéfice des enfants de 2.5 ans à 8 ans et des adultes qui les entourent...

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,
Mesdames et Messieurs les Enseignants,
Mesdames et Messieurs Agents des CPMS,

Il y a maintenant presque un an, la Communauté « Décolâge ! » a vu le jour.

Je suis très heureuse de pouvoir vous dire que 250 écoles et 53 centres PMS en font déjà partie et cherchent ensemble comment améliorer leurs pratiques pédagogiques afin de développer des alternatives durables au maintien et au redoublement en 3^e maternelle et en 1^{re} et 2^e primaires.

Mais bien sûr, un an ne suffit pas pour obtenir des changements ! La Communauté « Décolâge ! » doit s'inscrire dans la durée ! Elle doit aussi continuer à grandir ! La Communauté « Décolâge ! » ne bénéficiera aux enfants de 2,5 à 8 ans et aux adultes qui les entourent qu'en se développant toujours plus : toujours plus d'acteurs scolaires qui s'impliquent, toujours plus d'écoles qui y adhèrent, toujours plus de centres PMS qui collaborent avec les écoles, toujours plus d'échanges d'expériences et d'outils entre ceux qui font leur métier chaque jour...

C'est pourquoi je vous encourage à prendre connaissance des nombreuses ressources et pistes d'actions proposées à la Communauté « Décolâge ! » dans la circulaire qui suit, et surtout, à vous lancer dans l'aventure !

Vous trouverez en annexe de cette circulaire le formulaire de déclaration d'intérêt, ou le modèle de plan d'action, que je vous encourage à remplir en équipe.

Engagez-vous !

La Ministre,

Marie-Martine Schyns



... au bénéfice des enfants de 2.5 ans à 8 ans et des adultes qui les entourent...

Dès sa naissance, la Communauté « Décolâge ! » a clairement affiché ses objectifs : mobiliser tous les adultes qui entourent les enfants et susciter chez chacun une réflexion approfondie sur la mise en œuvre d'alternatives crédibles au maintien et au redoublement de 2,5 à 8 ans, c'est-à-dire dans les premières années de l'enseignement fondamental. Eviter que le redoublement soit la solution du 30 juin, le constat d'impuissance lorsqu'il n'y a plus rien à faire, en adoptant plutôt une posture où l'évaluation est un diagnostic au service de pratiques pédagogiques différenciées, mises en œuvre durant l'année scolaire.

La Communauté « Décolâge ! », des objectifs aux moyens

Dans la Communauté « Décolâge ! », le développement de pratiques alternatives ne vise pas à changer de regard sur l'enfant pour ensuite changer les pratiques, mais davantage à changer les pratiques pour faire évoluer le regard sur l'enfant.

Ces objectifs sont atteints en mobilisant tous les acteurs concernés, chacun dans son lieu d'action et de décision, comme partenaires de travail et coresponsables. Pour que le système fonctionne, une articulation harmonieuse entre les rôles de chacun est indispensable : que chacun se saisisse pleinement de son propre métier, et donc de l'espace de liberté qui lui est ainsi conféré tout en acceptant l'autre dans sa spécificité et sa complémentarité.

Le projet mobilise tous les adultes qui entourent un enfant, afin que tous se préoccupent de ses apprentissages, de ses difficultés mais aussi de ses réussites.

- Les acteurs locaux : c'est-à-dire les responsables des enfants de 2.5 à 8 ans : enseignants maternels et primaires, directeurs, agents des centres PMS, ou tout autre intervenant qui collabore avec les équipes éducatives au sein des écoles, en prise directe avec les enfants.
- Les acteurs intermédiaires, en appui aux acteurs locaux : conseillers pédagogiques, membres de l'inspection, formateurs de la formation continuée, pour soutenir les équipes de terrain, pour relayer la dynamique ;
- Les acteurs globaux : l'Administration et le Gouvernement pour assurer l'articulation des moyens et des ressources, l'éventuelle adaptation des textes si nécessaire, bref le pilotage du projet en parfaite osmose avec les acteurs locaux et intermédiaires. Dans une double démarche, à la fois ascendante et descendante.

La Communauté « Décolâge ! » en chiffres

Depuis un an, la Communauté « Décolâge ! » n'a cessé de grandir.

Elle est forte de ses acteurs locaux :

- grâce aux déclarations d'intérêts reçus par l'Administration durant l'été 2012 et à la rentrée 2012-2013 ;
- grâce aux plans d'action qui ont été rédigés par les équipes éducatives et envoyés à l'administration ;
- grâce aux inscriptions très nombreuses à la formation organisée par l'IFC pour le projet « Décolâge ! ».

Nous pouvons dire aujourd'hui que 250 établissements, et 53 centres PMS font déjà partie de la Communauté « Décolâge ! ».

Bien qu'il soit difficile de dire combien d'enseignants et d'agents PMS s'impliquent dans la dynamique, on sait que 570 d'entre eux ont participé à la formation, et le plus souvent en trio ou quatuor « enseignant-direction-PMS » de la même école.

L'implication des acteurs locaux dans la Communauté « Décolâge ! » montre donc combien sont nombreux ceux qui veulent chercher les voies alternatives au maintien et au redoublement, et combien ils sont prêts à se mobiliser pour cela !

Elle est forte également de l'implication de ses acteurs intermédiaires :

- Le Service général de l'Inspection et les Conseillers pédagogiques des Réseaux et PO ont mis « **Décolâge !** » **au cœur de leurs journées de travail commun**, à la rentrée 2012-13, afin de construire une vision commune des objectifs poursuivis. L'IFC y a présenté les informations sur le contenu de la formation « Décolâge ! : comment partir du « déjà-là » de l'élève pour le faire progresser ? », le « kit pédagogique » y a été travaillé.
- **Le « Coopère ! »**, comité opérationnel de la Communauté « Décolâge ! », **se réunit mensuellement** : Service général de l'Inspection, Coordinatrices pédagogiques des Réseaux et PO, IFC, Service général du pilotage et Cabinet de la Ministre y **partagent les retours du terrain et prennent des décisions** afin de soutenir la dynamique d'échange et de collaboration. Le « Coopère ! » publie régulièrement une lettre d'information qui informe les écoles des décisions prises.
- **Les différents Réseaux** ont mis leurs **conseillers pédagogiques à la disposition des équipes** pour accompagner leurs actions dans « Décolâge ! ».
- **Inspecteurs, conseillers pédagogiques et professeurs en hautes-écoles, sections pédagogiques** ont participé en nombre à une **formation sur « le développement de la créativité en éducation et en formation »**, subventionnée par le Ministre de l'économie, Jean-Claude Marcourt et la Ministre de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale, Marie-Dominique Simonet, afin d'être sensibilisés au soutien à apporter aux initiatives des acteurs locaux et à leur créativité.
- **Cinq matinées d'informations ont été organisées par le Service général du pilotage du système éducatif et le Cabinet de la Ministre Simonet** avec les différents partenaires du projet (le Service Général de l'Inspection, l'Institut

de la Formation en cours de carrière, les coordinateurs des Services de Conseil Pédagogique des différents réseaux d'enseignement, les équipes de recherche de l'Ulg et de l'ULB) **en mars 2013** afin d'informer davantage d'acteurs locaux et de les inviter à s'inscrire dans la Communauté « Décolâge ! ». **Plus de 500 personnes ont participé à ces matinées d'information.**

Elle est forte enfin de l'action des acteurs globaux :

- **Le « Copilote ! »**, Comité de pilotage de « Décolâge ! » **s'est réuni 3 fois** en 2012-2013 afin de partager les objectifs et la stratégie de la Communauté « Décolâge ! ». Les syndicats, les associations de parents, les réseaux et les PO, les Ministres Vice-présidents de la FWB y sont représentés, en plus de l'Inspection générale, l'IFC, du Service général du pilotage et du Cabinet de la Ministre de l'enseignement. Leur soutien à la dynamique de la Communauté « Décolâge ! » est manifeste. Ils y affirment l'importance de donner du temps aux équipes éducatives pour transformer leurs pratiques pédagogiques et leur regard sur l'enfant.
- **Le Service général du pilotage a créé une cellule « Décolâge ! »**, qui est à la disposition de la Communauté et peut être contactée par l'adresse mail decolage@cfwb.be.
- La Ministre a subventionné les **équipes de recherche de l'ULB et de l'ULG afin de comprendre les mécanismes du maintien et du redoublement, de développer le « kit pédagogique »** au cœur de la formation « Décolâge ! : comment partir du « déjà-là » de l'élève pour le faire progresser ? » et de soutenir l'information et la sensibilisation par les matinées d'information sur la Communauté « Décolâge ! ».
- La Ministre **subventionne une équipe de recherche de l'UCL, pour identifier les conditions propices aux changements de pratiques pédagogiques dans la Communauté « Décolâge ! »**. Ses résultats seront transmis au « Copilote ! » en octobre 2014.
- La Ministre engage la **Fédération Wallonie-Bruxelles dans le projet « Environnement pédagogiques novateurs » du Centre de recherche et d'innovation en éducation de l'OCDE**. La Fédération Wallonie-Bruxelles a été sélectionnée avec 4 autres systèmes scolaires de l'OCDE pour analyser dans le **« laboratoire de changements pédagogiques »** le processus de pilotage de la Communauté « Décolâge ! ». Les échanges d'expériences avec ces 4 autres systèmes scolaires apporteront des éléments méthodologiques essentiels à la régulation d'une réforme comme celle que la Communauté « Décolâge ! » initie.

Différentes ressources ou moyens d'action sont mobilisés au service de la Communauté « Décolâge ! » :

Insuffler, faire émerger, propager, accompagner, ajuster sont les mots d'ordre de la Communauté « Décolâge ! ». Tout comme valoriser et soutenir tout ce qui se fait déjà, en tenant compte des réalités locales, en partant de ce qui se vit, y compris les difficultés.

Pour soutenir les équipes membres de la Communauté « Décolâge ! », différentes ressources ou pistes d'actions existent. Elles sont complémentaires mais ne doivent pas nécessairement toutes être activées au sein d'une même école. Les formes de soutien choisies sont notamment fonction des réalités locales et des besoins de l'équipe.

1. Le plan d'action

La première ressource d'une équipe éducative est sa propre conviction, sa propre cohésion, sa propre force collective. Mais le dynamisme d'une équipe qui s'engage dans la dynamique de la Communauté « Décolâge ! » sera d'autant plus efficace qu'elle pourra se mobiliser autour d'un **plan d'action**. Un projet réfléchi et défini en équipe, sous la responsabilité du chef d'établissement, servira de guide à l'action, de **moyen de cohésion de l'équipe autour d'objectifs décidés collectivement**. Il pourra également être travaillé avec l'aide d'un conseiller pédagogique (voir point 9 ci-dessous).

Afin de soutenir les équipes dans la rédaction de leur plan d'action, la circulaire 4110 envoyée en août 2012, a proposé des axes possibles de réflexion et d'action, ainsi qu'un modèle de formulaire qui peut servir d'aide à la rédaction du plan d'action de l'équipe. Ce formulaire se trouve en annexe 2 de cette circulaire.

Axes possibles de réflexion et d'action pour une équipe pédagogique¹ :

Remarque préliminaire : les axes proposés ci-dessous ne sont ni présentés dans un ordre qu'il faudrait suivre, ni exclusifs les uns des autres, ni exhaustifs. Il semble toutefois important qu'une équipe pédagogique puise dans chacun de ces axes, afin qu'ils se nourrissent les uns les autres.

Nous avons identifié trois grands axes de réflexion et d'action pour une équipe pédagogique : la première que l'on pourrait appeler « sensibilisation et prise de conscience collective de la problématique du maintien et du redoublement », la seconde « amélioration du travail d'équipe par une meilleure connaissance de notre école » et la troisième « amélioration de nos pratiques pédagogiques au bénéfice de la réussite de tous les élèves ».

- **Sensibilisation et prise de conscience collective de la problématique du maintien et du redoublement :**

¹ Extraits de la circulaire 4110, Décolâge...au bénéfice des enfants de 2.5 ans à 8 ans et des adultes qui les entourent... Soutien à la rédaction d'un plan d'action

Il a été scientifiquement démontré que le maintien et le redoublement sont inefficaces pour les élèves en difficultés scolaires, c'est-à-dire que leur progression scolaire n'est pas meilleure que s'ils avaient été promus, mais qu'en plus ce redoublement provoque très souvent une atteinte à l'image de soi très dommageable. Pourtant, notre système scolaire continue à considérer le redoublement comme une pratique pédagogique acceptable.

Il est donc certainement nécessaire, si l'on espère voir perdurer les efforts nécessaires pour modifier les pratiques pédagogiques afin de favoriser la réussite des élèves les plus fragiles, de faire prendre conscience à chacun des mécanismes à l'origine de l'utilisation du redoublement, ainsi que de ses effets, tant sur le parcours d'un élève que sur son image de soi.

Dans ce but, une équipe pédagogique pourrait :

- s'approprier des contenus scientifiques sur le redoublement « côté élève » : impact de l'échec scolaire, importance de l'estime de soi, risque des stéréotypes de « bons et mauvais élèves », etc. ;
- s'approprier les contenus scientifiques sur le redoublement « côté enseignants » : perceptions de ceux-ci sur le redoublement, mécanismes à l'origine d'une décision de redoublement, le redoublement comme réponse à la difficulté de gérer les classes hétérogènes, etc.
- analyser collectivement un cas (d'abord externe, par exemple à partir d'un film, puis interne, autour du parcours d'un élève de l'école) ;
- analyser collectivement l'historique d'une décision de redoublement au sein de l'école

- **Amélioration du travail d'équipe par une meilleure connaissance de notre école**

Les élèves en difficulté scolaire, plus que les autres, ont particulièrement besoin de la collaboration étroite de tous les adultes pour progresser dans leurs apprentissages. Or le métier d'enseignant reste malheureusement trop souvent un métier solitaire. Et travailler collectivement ne va pas de soi, nécessite de s'y engager pleinement.

Dans ce but, une équipe pédagogique pourrait :

- reconstituer l'histoire de l'école sur le thème de la lutte contre l'échec scolaire : projets antérieurs, leurs succès et leurs difficultés, collaborations d'équipes ou de binômes d'enseignants, apports des formations sur ce thème suivies par les uns ou les autres ;
- rechercher dans son projet d'établissement et son rapport d'activités les informations en lien avec la problématique de l'échec scolaire ;
- approfondir une meilleure connaissance collective du public de l'école (ses élèves et leurs parents) avec ses spécificités, ses forces et ses faiblesses par rapport à la réussite scolaire ;
- analyser collectivement les données issues de TABOR, ainsi que les données issues des évaluations externes non certificatives, ou des rapports de l'Inspection et de l'action des conseillers pédagogiques ;
- mener collectivement une réflexion sur la collaboration avec le Centre PMS, ainsi qu'avec des acteurs externes (spécialistes, associations, école de devoir, etc.) ;

- mener une réflexion collective (en se formant et échangeant) sur la façon d'améliorer les relations école-famille
 - expérimenter de nouveaux dispositifs de collaboration :
 - § Co-enseignement quelques heures par semaine
 - § Constitution de trio d'enseignants des 3 années du cycle
 - § Augmentation de la qualité des temps de concertation
 - § Compagnonnage par une « école compagne »
 - § Mise en place de collaborations avec des acteurs externes
 - § ...
- **Amélioration de nos pratiques pédagogiques au bénéfice de la réussite de tous les élèves**

Afin que le redoublement et le maintien deviennent tout à fait exceptionnels, il s'agit de les remplacer par des pratiques pédagogiques qui permettent de mieux gérer l'hétérogénéité d'une classe et de mieux faire apprendre les élèves les plus fragiles.

Dans ce but, une équipe pédagogique pourrait :

- Mener une réflexion sur les pratiques pédagogiques afin de développer une posture où l'évaluation est un diagnostic au service de pratiques pédagogiques différenciées
- Construire en équipe un « Plan personnalisé d'apprentissage » pour suivre et orienter le parcours pédagogique de tous les élèves
- Se former, échanger et expérimenter des pratiques sur l'entrée dans l'écrit et l'apprentissage de la lecture
- Se former, échanger et expérimenter des pratiques sur l'entrée dans les mathématiques et l'apprentissage du calcul
- Se former, échanger et expérimenter des pratiques sur les enjeux éducatifs de l'école maternelle, sur le rôle éducatif du jeu.

2. Les pages www.decolage.be

Afin de faciliter l'information sur la Communauté « Décolâge ! », tant pour ceux qui en font partie que par tous les autres qui sont intéressés, plusieurs pages lui sont consacrées sur enseignement.be. On y trouve des informations générales mais également des ressources pédagogiques à destination des équipes éducatives.

En particulier :

- Le « kit pédagogique » (voir ci-dessous dans le point 3) ;
- Des outils en français et en mathématiques ;
- La vidéo de la conférence de Florent Chenu, Ulg, « Redoublement et maintien, appréhender le problème et agir », qui peut être visionnée en équipe ;
- Un outil prévu spécialement pour les chefs d'établissements ou directeurs de centre PMS : un power-point sur la Communauté « Décolâge », accompagné d'un texte, qu'ils pourront présenter à leur équipe s'ils souhaitent leur proposer d'entrer dans la Communauté « Décolâge ! » ;

- Les lettres d'informations envoyées mensuellement aux membres de la Communauté « Décolâge ! » y sont également publiées quelques jours après l'envoi direct aux membres de la communauté.

3. Le « kit pédagogique »

Le « kit pédagogique », construit par les équipes de recherche de l'Ulg et l'ULB, est disponible sur www.decolage.be.

Il s'agit d'un ensemble de modules, articulés les uns aux autres, qui permettent de découvrir comment se servir d'outils pédagogiques, dans le domaine de la compréhension d'une histoire, la compréhension du lien entre l'oral et l'écrit et la construction du nombre. Ces outils sont mis en scène, pour que l'enseignant puisse les utiliser au mieux dans une démarche positive, permettant de repérer toutes les capacités des élèves. Des textes courts, qui peuvent être lus en équipe, ou seul, sont proposés pour accrocher chaque outil à ses fondements théoriques.

4. La formation IFC « Décolâge ! : comment partir du « déjà-là » de l'élève pour le faire progresser ? »

Depuis septembre 2012, 31 sessions de formation de type hybride (2 jours en présentiel et 1 jour à distance) ont été organisées par l'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC). Près de 600 personnes ont participé à cette formation. Parce que le projet « Décolâge ! » vise la mise en œuvre collective d'une dynamique au sein des établissements, un enseignant ne pouvait pas s'y inscrire de manière individuelle, mais par trio² ou quatuor composé au moins d'un(e) enseignant(e) de maternel, d'un(e) enseignant(e) primaire (P1 ou P2), de la direction et/ou un agent PMS.

A partir de septembre 2013, tenant compte des leçons tirées de l'évaluation faite tant par les participants que par les formateurs, l'IFC proposera de consacrer 4 jours à la formation de base « Décolâge ! : comment partir du « déjà-là » de l'élève pour le faire progresser ? » (3 en présentiel et 1 à distance) afin de mieux travailler l'ensemble des 4 axes suivants: 1 - L'enfant lui-même, les mécanismes de l'apprentissage ; 2 - La matière : les cadres d'analyse ; 3 - L'enseignant : sa posture, sa médiation ; 4 - le transfert dans la classe et dans l'école. Par ailleurs, en année 2, des formations de « suivi » seront également proposées, portant notamment sur la différenciation (voir point 5 ci-dessous).

Afin de faciliter l'inscription de trio ou quatuor, les APA (activités pédagogiques d'animation) et « Journée de remplacement » prévus au niveau macro par le décret relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement fondamental de juillet 2002 ont été réservés prioritairement aux membres du personnel qui suivent les formations organisées dans le cadre de « Décolâge » et « Dyslexie : personne – relais ».

² Cette modalité ne s'applique qu'aux écoles fondamentales. Pour les écoles maternelles et primaires autonomes, ou pour les écoles à classe unique par exemple, les modalités d'inscription seront fonction de ces réalités. Dans ce cas, contact sera pris avec l'IFC afin de les déterminer.

En outre, il était proposé d'une part de conclure des accords avec les départements pédagogiques des Hautes Ecoles qui permettent la prise en charge de la classe par un étudiant lorsque l'enseignant est en formation et, d'autre part que les écoles bénéficiaires de l'encadrement différencié utilisent les moyens financiers pour l'engagement d'APA permettant le remplacement d'enseignant en formation.

5. Les formations « réseaux » et « IFC » en lien avec « Décolâge ! »

Les opérateurs de formation des Réseaux et des PO, ainsi que l'IFC, se sont engagés à identifier dans leur catalogue de formation les formations dont la problématique est liée à la Communauté « Décolâge ! ». Ces modules seront identifiés par le logo :



6. Le compagnonnage

Le décret « formation en cours de carrière » prévoit, au niveau fondamental, la possibilité d'utiliser une forme particulière de formation : le compagnonnage, ou comment prendre du temps pour aller découvrir des pratiques et des organisations pédagogiques particulières.

Dans ce cadre, les équipes qui souhaitent partager avec d'autres équipes leurs pratiques, leur manière d'appréhender la problématique du maintien et du redoublement, peuvent le signaler lors de leur entrée dans la Communauté « Décolâge ! ».

En pratique, les modalités du compagnonnage entre deux équipes seront déterminées par elles-mêmes sur la base des besoins et du questionnement. Sous forme d'une ou plusieurs journées. Sous forme d'une ou plusieurs concertations.

Les équipes membres de la Communauté « Décolâge ! » pourront s'identifier entre elles en accédant à la plateforme mENTEos « Décolâge ! » (voir point 7 ci-dessous), et y créer des espaces privés de partage entre écoles compagnes.

En cas de compagnonnage par journée(s), les remplacements des enseignants (maximum trois par journée) dans l'école visiteuse seront prises en charge selon les modalités définies au point 1 ci-dessus.

7. La plate-forme interactive mENTEos « Décolâge ! »

Afin de soutenir les échanges d'expériences, d'outils, dans un environnement attrayant, mais surtout sécurisant, un « environnement numérique de travail » sorte de « Facebook » réservé aux membres de la Communauté « Décolâge ! » est accessible. Les enseignants peuvent créer et intégrer des groupes de partage au

sein desquels ils pourront échanger leurs réflexions en toute confidentialité, ou choisir de partager avec tous des expériences et ressources qui leur paraissent intéressantes.

Aucun contrôle, ni par l'Inspection, ni par les Conseillers pédagogiques, ne sera exercé sur les contenus mis en ligne par les enseignants, les agents PMS ou les chefs d'établissements.

Un espace y est spécialement dédié aux chefs d'établissements, aux directeurs de centre PMS, ainsi qu'aux écoles impliquées dans le projet de la fondation Roi Baudouin (voir point 8 ci-dessous).

Le code d'accès à cette plateforme peut être obtenu par le chef d'établissement pour lui-même et les membres de son équipe pédagogique en adressant la demande à l'adresse mail decolage@cfwb.be.

8. Le soutien de la fondation Roi Baudouin : écoles maternelles et familles défavorisées, des relations à construire

La Fondation Roi Baudouin est partenaire de la communauté « Décolâge ! ». Elle a organisé pour 28 écoles des journées d'intervision sur le thème : « Ecoles maternelles et familles défavorisées : ensemble pour accompagner l'enfant dans son parcours scolaire ». Comme pour la formation organisée par l'IFC, les équipes qui ont participé à ces journées d'intervision, afin d'échanger leurs expériences, s'y sont engagées à plusieurs, le chef d'établissement, un membre de l'équipe pédagogique et un agent PMS.

La Fondation Roi Baudouin organisera en novembre 2013, en collaboration avec le Cabinet de la Ministre Simonet, une journée de diffusion des expériences et des actions analysées dans ces journées d'intervision, afin de partager avec toutes les écoles de la Communauté « Décolâge ! » concernée par cette problématique.

9. Le soutien des conseillers pédagogiques

Dans leurs missions d'accompagnement des équipes autour des thématiques pédagogiques, les CP sont naturellement concernés par la réflexion autour de toute forme d'alternative au maintien ou au redoublement d'élèves ...

Ils sont informés et préparés à soutenir tous les projets visant cet objectif pédagogique.

Ils peuvent être sollicités pour :

- informer ;
- sensibiliser ;
- soutenir l'élaboration du plan d'action ;
- réfléchir aux alternatives et pratiques innovantes.

Ce qui nécessitera aussi parfois de réunir et mettre en réseau plusieurs acteurs du projet.

10. Le rôle du Service général de l'Inspection

Le rôle de l'inspection dans le projet « Décolâge ! » est une fonction d'aide, d'accompagnement et non de contrôle.

L'inspection est bien ici un partenaire parmi d'autres.

Dans le cadre de ses visites d'établissements, l'inspection sera particulièrement attentive à la mise en œuvre de « Décolâge ! ». Elle veillera à soutenir les équipes engagées dans le projet en portant un regard attentif, bienveillant, constructif aux actions engagées ; en les aidant à évaluer les avancées et à identifier et vaincre les obstacles rencontrés.

Cependant, être inscrit dans la Communauté « Décolâge ! » n'est pas une immunité contre les rapports d'inspection...

Il n'y aura pas de rapport spécifique, mais dans le cadre de ses missions, l'inspection est amenée à poser les questions sur « l'aide proposée aux élèves en difficulté et le niveau de réussite scolaire, aussi bien dans le cadre des activités de classe que de l'organisation de remédiations structurelles. »

La Communauté « Décolâge ! » vous intéresse ? Comment inscrire votre école ou votre centre PMS dans la Communauté ?

« Décolâge » n'est pas réservé à un nombre d'établissements limité. Au contraire, il est ouvert à toute école ou centre PMS volontaire de s'engager dans cette mise en mouvement de tous les acteurs, en vue de construire des pratiques alternatives au maintien et au redoublement pour les élèves de 2,5 à 8 ans.

Deux cent cinquante écoles et cinquante-trois centres PMS en font déjà partie. Mais plus les équipes seront nombreuses, plus chacun y gagnera ! N'hésitez donc pas à rejoindre la Communauté !

L'inscription d'une école dans la Communauté peut se faire **à tout moment de l'année et de différentes manières** :

1. **En faisant parvenir une déclaration d'intérêt** pour le projet : il suffit de remplir le formulaire présenté en annexe 1, dès que l'équipe souhaite entrer dans la dynamique, et **de l'envoyer à l'administration**, à decolage@cfwb.be;
2. **En envoyant son plan d'action** à l'administration, à la même adresse, decolage@cfwb.be. Ce document ne fera pas l'objet d'une évaluation par l'Administration en vue d'une sélection des « bons » ou « mauvais » plans. Par contre, il permettra au « Copilote ! » de prendre la mesure des actions entreprises sur le terrain, et des besoins des équipes ;
3. **En s'inscrivant à la formation IFC « Décolâge ! : comment partir du « déjà-là » de l'élève pour le faire progresser ? ».**

Faire partie de la Communauté « Décolâge ! » offre l'avantage de :

- recevoir « personnellement » les lettres d'informations ;
- recevoir un accès à la plateforme interactive mENTEos « Décolâge ! » ;
- être informé prioritairement de toute nouveauté proposée à la Communauté « Décolâge ! ».



Déclaration d'intérêt pour le projet

A renvoyer au

Service général du pilotage du système éducatif,

« Décolâge ! »

Boulevard du Jardin Botanique, 20-22

1000 Bruxelles

Identification de l'établissement

Nom et adresse de l'école ou du Centre PMS

.....

.....

.....

Numéro Fase de l'établissement :

Numéro Fase des implantations concernées :

Si votre équipe s'engage dans la Communauté « Décolâge ! », quelles sont les ressources dont vous pensez avoir besoin ? (**Attention, vos réponses sont destinées à nous informer mais ne sont pas considérées comme des choix définitifs**).

1. Pour mettre en œuvre (ou renforcer) des alternatives au maintien et au redoublement de la 3^{ème} maternelle à la 2^{ème} primaire

- Les enregistrements vidéo de la matinée d'information sur le projet avec le contenu scientifique sur la problématique du maintien et du redoublement (disponibles sur le site decolage.be)
- Les rapports de recherche des équipes de l'ULB et de l'ULg sur le maintien en maternelle (disponibles sur le site decolage.be)
- Des outils d'animation du travail collaboratif dans une équipe éducative (disponibles sur le site decolage.be)
- Des outils pédagogiques à utiliser dans les classes (disponibles sur le site decolage.be)

2. Pour se former, collaborer, échanger afin de développer des pratiques alternatives au maintien et au redoublement

- La participation, en trio ou quatuor, à la formation « Décolâge ! : comment partir du « déjà-là » de l'élève pour le faire progresser ? » organisée par l'IFC³
- Des échanges de pratiques et d'outils entre différents intervenants sur la plateforme mENTEos « Décolâge ! »
- Des séances de rencontres entre différentes équipes impliquées dans « Décolâge ! » afin d'échanger les expériences
- Le soutien d'un conseiller pédagogique à la démarche engagée par l'équipe éducative

3. Pour travailler en collaboration avec des partenaires et des personnes ressources, dans le respect des responsabilités et mandats respectifs

- Participer à l'événement d'échanges de pratiques de la fondation Roi Baudouin sur les relations à construire entre écoles maternelles et familles défavorisées
- Entrer dans une action de compagnonnage avec une autre école

Afin de mieux connaître les écoles intéressées par la Communauté « Décolâge ! », merci de répondre aux questions suivantes :

1. Des projets prenant en compte les difficultés des élèves ont-ils déjà été générés au sein de l'établissement ? OUI – NON
Si oui, lesquels ?

.....
.....

2. Votre établissement accueille-t-il ou a-t-il accueilli des élèves issus de l'enseignement spécialisé dans le cadre de projet d'intégration ? OUI – NON

3. Utilisez-vous déjà des outils permettant de suivre individuellement les élèves au travers du cursus ? OUI – NON
Si oui, lesquels ?

- Plan individualisé d'accompagnement
- Dossier de suivi de l'élève
- Portfolio
- Autre – à préciser :

Date :

Signature du chef d'établissement :

³ Attention, cette déclaration d'intérêt ne vaut pas inscriptions aux formations, qui devront se faire sur le site de l'IFC.

Plan d'action « Décolège ! » 2013-2015 pour une école

*Ce formulaire doit être compris comme une aide à la rédaction du plan d'action de l'équipe.
Toute équipe qui soumet un plan d'action fait dès lors partie de la Communauté « Décolège ! ».
Ce document ne fera pas l'objet d'une évaluation par l'Administration en vue d'une sélection des « bons » ou « mauvais » plans. Par contre, il permettra au Comité de pilotage de « Décolège ! » de prendre la mesure des actions entreprises sur le terrain, et des besoins des équipes.*

1. Identification de l'implantation concernée

Coordonnées du Pouvoir organisateur (pour les établissements de l'enseignement subventionné)

Nom du Pouvoir organisateur :
Nom du Responsable du Pouvoir organisateur* :

Coordonnées de l'établissement

N°FASE de l'établissement :
Nom de l'établissement :
Adresse de l'établissement :
Code postal : Localité :
Nom du Chef d'établissement :
Téléphone : Fax :

Coordonnées de l'implantation concernée

N°FASE de l'implantation :
Adresse de l'implantation :
Code postal : Localité :
En encadrement différencié : Hors encadrement différencié

2. Décisions

Axe(s) de travail prioritaire(s)

Axe 1 :- **Sensibilisation et prise de conscience collective de la problématique du maintien et du redoublement**

Axe 2 :- **Amélioration du travail d'équipe par une meilleure connaissance de notre école**

Axe 3 :- **Amélioration de nos pratiques pédagogiques au bénéfice de la réussite de tous les élèves**

Axe 4 :- **Autre thématique** :

* Président, administrateur ou personne déléguée

3. Projet d'utilisation des ressources « Décolâge ! »

4. Sensibilisation et prise de conscience collective de la problématique du maintien et du redoublement

- L'enregistrement de la matinée d'information sur « Décolâge ! » avec le contenu scientifique sur la problématique du maintien et du redoublement (disponible sur le site decolage.be)
- D'autres outils de sensibilisation (émission de radio, reportage, articles vulgarisés) sur la problématique de l'échec scolaire (disponibles à la rentrée 2012 sur le site decolage.be)
- Les rapports de recherche des équipes de l'ULB et de l'ULg sur le maintien en maternelle (disponibles sur le site decolage.be)
- Autres ressources propres à l'école (par exemple : temps de concertation, journées pédagogiques, partenariats avec des acteurs externes, etc.) :

5. Amélioration du travail d'équipe par une meilleure connaissance de notre école

- Des outils d'animation du travail collaboratif dans une équipe éducative (disponibles sur le site decolage.be)
- Des séances de rencontres entre différentes équipes impliquées dans « Décolâge ! » afin d'échanger les expériences
- Le soutien d'un conseiller pédagogique à la démarche engagée par l'équipe éducative
- Participer à l'événement d'échanges de pratiques de la fondation Roi Baudouin sur les relations à construire entre écoles maternelles et familles défavorisées
- Entrer dans une action de compagnonnage avec une autre école
- Autres ressources propres à l'école (par exemple : temps de concertation, journées pédagogiques, partenariats avec des acteurs externes, etc.) :

6. Amélioration de nos pratiques pédagogiques au bénéfice de la réussite de tous les élèves

- La participation, en trio ou quatuor, à la formation « Décolâge ! : comment partir du « déjà-là » de l'élève pour le faire progresser ? » organisée par l'IFC⁴ et les échanges sur la plateforme interactive associée à la formation
- Des échanges de pratiques et d'outils sur la plateforme mENTEos « Décolâge ! ».
- Des outils pédagogiques à utiliser dans les classes (déjà disponibles sur le site decolage.be)
- Le soutien d'un conseiller pédagogique à la démarche engagée par l'équipe éducative
- Autres ressources propres à l'école (par exemple : temps de concertation, journées pédagogiques, partenariats avec des acteurs externes, etc.) :

7. Axe de travail propre à l'école :

- Autres ressources propres à l'école (par exemple : temps de concertation, journées pédagogiques, partenariats avec des acteurs externes, etc.) :

⁴ Attention, cette déclaration d'intérêt ne vaut pas inscription aux formations, qui peuvent dès maintenant se faire sur le site de l'IFC.

4. Objectifs et actions envisagées 2013-2015

Axe ... – Intitulé :

Objectif à 2 ans (Situation attendue dans 2 ans – indicateurs objectifs du résultat attendu)

| |
|---|
| 1. Au niveau des pratiques enseignantes, individuelles et/ou collectives |
| 2. Au niveau de la réussite des élèves, individuellement ou collectivement (évolution du nombre de maintien et de redoublement, niveaux de maîtrise des compétences, par exemple) |

| | |
|---------------------------------|---|
| Actions envisagées 2013-2014 | Quand ? : Qui ? : Nous évaluons notre plan d'action en équipe : |
| Actions envisagées 2014-2015 | Quand ? : Qui ? : Nous évaluons notre plan d'action en équipe : |

Les actions sont-elles menées :

En collaboration avec le centre PMS ? Oui Non

Si oui, en quoi consiste cette collaboration ?

En collaboration avec des associations locales de type éducatif, pédagogique, culturel, sportif ?

Oui Non

Si oui, lesquelles ?

En quoi consiste cette collaboration ?

En partenariat avec d'autres implantations ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

En quoi consiste ce partenariat ?

5. Approbation et signature

Date, nom et signature du Directeur de l'école de l'implantation concernée

Date, nom, qualité et signature du représentant du Pouvoir organisateur (pour les écoles de l'enseignement subventionné) ou du Préfet (pour les écoles fondamentales annexées de l'enseignement organisé par la Communauté française)

Plan d'action « Décolage ! » 2013-2015 pour un centre PMS

*Ce formulaire doit être compris comme une aide à la rédaction du plan d'action de l'équipe.
Toute équipe qui soumet un plan d'action fait dès lors partie de la Communauté « Décolage ! ».
Ce document ne fera pas l'objet d'une évaluation par l'Administration en vue d'une sélection des
« bons » ou « mauvais » plans. Par contre, il permettra au Comité de pilotage de « Décolage ! » de
prendre la mesure des actions entreprises sur le terrain, et des besoins des équipes.*

1. Identification du centre PMS

Coordonnées du Pouvoir organisateur (pour les établissements de l'enseignement subventionné)

Nom du Pouvoir organisateur :
Nom du Responsable du Pouvoir organisateur* :

Coordonnées

N°FASE:
Nom:
Adresse:
Code postal : Localité :
Nom du Directeur-trice du centre PMS :
Téléphone : Fax :

2. Décisions

Axe(s) de travail prioritaire(s)

Axe 1 :- **Sensibilisation et prise de conscience collective de la problématique du maintien et du redoublement**

Axe 2 :- **Amélioration du travail d'équipe par une meilleure connaissance de notre contexte**

Axe 3 :- **Amélioration de nos pratiques au bénéfice de la réussite de tous les élèves**

Axe 4 :- **Autre thématique :**

* Président, administrateur ou personne déléguée

3. Projet d'utilisation des ressources « Décolâge ! »

1. Sensibilisation et prise de conscience collective de la problématique du maintien et du redoublement

- L'enregistrement de la matinée d'information sur « Décolâge ! » avec le contenu scientifique sur la problématique du maintien et du redoublement (disponible sur le site decolage.be)
- D'autres outils de sensibilisation (émission de radio, reportage, articles vulgarisés) sur la problématique de l'échec scolaire (disponibles sur le site decolage.be)
- Les rapports de recherche des équipes de l'ULB et de l'ULg sur le maintien en maternelle (disponibles sur le site decolage.be)
- Autres ressources propres au centre PMS (par exemple : réunions d'équipe, partenariats avec des acteurs externes, etc.) :

2. Amélioration du travail d'équipe par une meilleure connaissance de notre contexte

- Des outils d'animation du travail collaboratif dans une équipe (disponibles sur le site decolage.be)
- Des séances de rencontres entre différentes équipes pédagogiques ou centres PMS impliqués dans « Décolâge ! » afin d'échanger les expériences
- Participer à l'événement d'échanges de pratiques de la fondation Roi Baudouin sur les relations à construire entre écoles maternelles et familles défavorisées
- Autres ressources propres au centre PMS (par exemple : réunions d'équipe, partenariats avec des acteurs externes, etc.) :

3. Amélioration de nos pratiques au bénéfice de la réussite de tous les élèves

- La participation, en trio, aux formations « Décolâge ! : comment partir du « déjà-là » de l'élève pour le faire progresser ? » organisées par l'IFC pour les différents acteurs de la Communauté « Décolâge ! »⁵ et les échanges sur la plateforme interactive associée à la formation
- Des échanges de pratiques et d'outils sur www.decolage.be.
- Autres ressources propres au centre PMS (par exemple : développement d'outils, d'actions de prévention, de l'implication des parents, de l'identification de ressources et de leviers d'action exploitables par l'équipe éducative ; concertations, réunions d'équipe, partenariats avec des acteurs externes, etc.) :

4. Axe de travail propre au centre PMS :

- Autres ressources propres (par exemple : développement d'outils, d'actions de prévention, de l'implication des parents, de l'identification de ressources et de leviers d'action exploitables par l'équipe éducative ; concertations, réunions d'équipe, partenariats avec des acteurs externes, etc.) :

⁵ Attention, cette déclaration d'intérêt ne vaut pas inscription aux formations, qui peuvent dès maintenant se faire sur le site de l'IFC.

Page à multiplier selon le nombre d'axes envisagés

4. Objectifs et actions envisagées pour 2013-2015

Axe ... – Intitulé :

Objectif à 2 ans (Situation attendue dans 2 ans – indicateurs objectifs du résultat attendu)

| |
|--|
| 3. Au niveau des pratiques professionnelles, individuelles et/ou collectives |
| 4. Au niveau de la réussite des élèves, individuellement ou collectivement (évolution du nombre de maintien et de redoublement, par exemple) |

| | |
|------------------------------|---|
| Actions envisagées 2013-2014 | Quand ? : Qui ? : Nous évaluons notre plan d'action en équipe : |
| Actions envisagées 2014-2015 | Quand ? : Qui ? : Nous évaluons notre plan d'action en équipe : |

Les actions sont-elles menées :

En collaboration avec des établissements scolaires ? Oui Non

Si oui, en quoi consiste cette collaboration ?

En collaboration avec des associations locales de type éducatif, pédagogique, culturel, sportif ?

Oui Non

Si oui, lesquelles ?

En quoi consiste cette collaboration ?

En partenariat avec d'autres centres PMS ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

En quoi consiste ce partenariat ?

5. Approbation et signature

Date, nom et signature du Directeur du centre PMS concerné et/ou du représentant du Pouvoir organisateur le cas échéant